



Canadian Forestry Accreditation Board Bureau canadien d'agrément en foresterie

Norme 2 : Communications, raisonnement critique et leadership

Principe : Les forestiers professionnels du Canada doivent avoir les compétences nécessaires en communication orale et écrite pour pouvoir expliquer de façon claire et précise les buts, les objectifs, les informations et les décisions à des auditoires très variés, notamment le public, les peuples autochtones, les parties prenantes et les professionnels. L'exercice du leadership nécessite de pouvoir utiliser les compétences en communication et le raisonnement pour établir des normes d'exercice élevées et pour aider la société à résoudre des problèmes de façon indépendante et concertée. Les forestiers professionnels doivent faire preuve de raisonnement critique pour analyser des idées complexes et donner des conseils à divers clients. Les forestiers professionnels du Canada doivent pouvoir travailler tant individuellement que de s'intégrer aux équipes multidisciplinaires, voire les diriger dans la gestion de problèmes complexes.

Compétences démontrables et leur description

Les diplômés d'un programme agréé en foresterie pourront :

2.1 Communiquer efficacement avec une vaste gamme d'auditoires concernant des dossiers forestiers.

- Concepts et terminologie appropriés
- Arguments clairs et convaincants
- Aptitude à bien comprendre l'oral et l'écrit
- Sensibilité aux aspects culturels et sociaux
- Rédaction correcte de rapports
- Présentation(s) formelle(s) (orales et visuelles)
- Autres formes de communication (y compris les médias sociaux)

2.2 Utiliser le raisonnement critique.

- Information générale et documentation pertinentes
- Arguments et raisonnement logiques
- Pièces justificatives adéquates
- Rôle de l'expertise externe
- Jugement professionnel
- Processus de conciliation des objectifs

2.3 Utiliser ses aptitudes au leadership dans la prise de décision concertée.

- Styles de leadership et leur application
- Travail en équipe et leadership efficaces
- Approches à la prise de décision concertée
- Compétence en résolution de conflit